

# **Conditions Générales de Vente Gite Bellecombe**

## **• DÉPOT DE GARANTIE**

Au plus tard lors de son arrivée, le Preneur versera un dépôt de garantie de 1500 € en espèce ou par chèque ou par virement bancaire sur le compte de Arnaud Brun propriétaire du Gite Bellecombe.

Ce dépôt sera restitué au Preneur dans un délai maximum de 7 jours après son départ, déduction faite le cas échéant des sommes couvrant les dégradations et / ou les dommages immobiliers, mobiliers et objets du logement et des annexes.

## **• ARRIVÉE**

Les arrivées se font entre 17h et 19h30.

## **• DÉPART**

Les départs se font avant 10h00.

Le Preneur s'engage expressément à libérer intégralement le logement à sa date de départ avant 10h00, et à remettre les clefs du logement au Bailleur.

## **• CESSION ET SOUS-LOCATION**

Le présent contrat de location est conclu au profit du seul Preneur identifié en tête du contrat.

**Toute cession du présent bail, toute sous-location totale ou partielle, toute mise à disposition même gratuite, sont rigoureusement interdites. Le Bailleur pourra refuser toute personne supplémentaire initialement non-annoncée à la réservation.**

## **• UTILISATION DE L'ACCES INTERNET**

Le réseau WiFi mis à disposition par le Bailleur interdit le Preneur à télécharger illégalement des contenus contrevenant au droit de la propriété intellectuelle sur internet et à accéder à des sites illégaux.

## **• CONDITIONS DE RESERVATION**

Si vous souhaitez procéder à la réservation, nous vous demanderons le versement d'un acompte correspondant à 30% du montant total de votre séjour. Le solde du séjour vous sera demandé à 30 jours avant l'arrivée.

Pour cela, vous trouverez sur notre site [www.gite-bellecombe.com](http://www.gite-bellecombe.com) le contrat de location et les conditions générales de vente que vous pourrez nous retourner accompagné de votre chèque d'acompte ou d'un paiement sur notre site - ou d'un virement bancaire (coordonnées bancaires sur demande).

## **• ANNULATION**

toute annulation doit être faite avant le début du séjour.

Annulation du Preneur :

- 30 % du montant du séjour sera retenu
- entre 30 jours inclus et le début du séjour, ou en cas de non-présentation du client : le total du séjour sera gardé à titre de compensation.

Annulation du Bailleur en cas de force majeure : le Preneur sera remboursé en totalité des sommes versées.

L'assurance groupama de Villard de Lans peut vous proposer une assurance annulation.

## • LITIGES

En cas de litige, le tribunal du domicile du Bailleur sera seul compétent. Le présent contrat et ses suites sont soumis à la loi française.

## • SERVICES

Sont inclus dans la location :

- L'accueil dans le Gîte et remise des clés.
- Le linge de lit et le linge de toilette.
- Attention : la cuisine — incluant le four, le frigo, le lave-vaisselle, l'évier — doivent être laissés propres.(dans le cas de l'option ménage)

Non-inclus dans la location, tarifs et conditions sur demande :

- Chef à domicile ou livraison de repas.
- Ménage.
- Service de conciergerie.
- Une taxe de séjour variable et au maximum d'1,05€ par jour et par adulte.

## • ÉTAT DES LIEUX ET INVENTAIRES

Un état des lieux et un inventaire du mobilier mis à disposition du Preneur sont affichés dans le Gîte.

A défaut de contestation par le Preneur dans un délai de 24 heures, l'état des lieux et l'inventaire réalisés par le Bailleur et communiqués au Preneur à son arrivé seront réputés acceptés sans réserve par le Preneur.

Le Preneur s'engage à occuper le logement en bon père de famille et sans nuisance auprès de ses voisins. Toute dégradation engendrera des frais et seront déduits du dépôt de garantie.

Les meubles ne doivent pas être déplacés.

Le Gîte est **entièrement non-fumeur**

Tous objets et éléments du Gîte et des annexes qui seront dégradés

seront facturés à la valeur d'achat. Des suppléments pourront être

déduits du dépôt de garantie :

- 300€ si le Gite n'est pas propre.
- 100 € si les meubles sont déplacés.

• **CHEMINÉE A BOIS**

L'utilisation de la cheminée à bois à disposition du Preneur est sous sa responsabilité. Un nombre de bûches journalier est fourni. Pour faire fonctionner la cheminée, il est interdit d'utiliser plus de 3 bûches à la fois.

• **ASSURANCES**

Le Preneur est responsable des dommages survenant de son fait.  
Le Bailleur conseille le Preneur de souscrire une assurance multirisque afin de se prémunir contre les risques locatifs.

• **RESPONSABILITÉ**

Le Preneur ne pourra exercer aucun recours contre le Bailleur en cas de vol et déprédations dans les lieux loués.

Le Preneur s'engage à ne pas fumer dans le logement, le logement est non-fumeur.

La présence d'animaux dans le logement est strictement interdite sauf autorisation expresse et écrite du Bailleur.

Le Preneur s'engage à respecter la capacité **maximum** d'accueil de 15 personnes (enfants inclus).

Le Preneur ne pourra s'opposer à la visite des locaux si le Bailleur ou son mandataire en font la demande.

Date : .....

Nom et Prénom : .....

Signature avec mention 'Lu et Approuvé' :  
.....